AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-67 670545

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES

(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.

C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin n° 83 d' Août 1967

2 Août 1967 - page 28

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS :

CARPOCAPSE :(pommes, poires, prunes)

En toutes régions, et jusqu'à nouvel avis, renouveler les traitements à intervalles de 10 à 14 jours. Ces traitements ne sont plus nécessaires sur les noix.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : (pêches puis poires).

L'abondance actuelle des insectes principalement dans la Zone Drôme -Ardèche, nécessite l'établissement d'une protection continue au moins jusqu'au 25 août, par des traitements à 12 jours d'intervalle moyen, ou moins en cas de forte pluie, dans les limites toutefois des possibilités d'application des insecticides à l'approche de la récolte.

POU DE SAN JOSE (zones contaminées et de protection)

Un premier traitement sera appliqué entre le 10 et le 15 août. Il sera renouvelé dans la 1ère semaine de Septembre.

COCHENILLE DU MURIER (sur pêches). Le traitement contre la 2ème génération devra également se placer entre le 10 et le 15 août.

INFORMATIONS :

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS (sur pêches et poires).

Nous rappelons que les traitements doivent être entrepris dès que le piégeage révèle la présence de l'insecte dans les vergers. Les fortes attaques de 1966 et la chaleur de la saison 1967 obligent à une vigilance particulière, principalement à proximité des agglomérations urbaines.

ARAIGNEES ROUGES ET JAUNES - Il apparaît de plus en plus que les phénomènes de résistance des acariens aux insecticides organo-phosphorés s'étendent maintenant à notre région. La pullulation actuelle de ces acariens dans notre région nécessite l'intervention d'acaricides spécifiques d'été n'appartenant pas au groupe des organo-phosphorés: Dicofol (ou Dichloro-phényl -trichloréthanol), Chlorobenzilate, Binapacryl (sur arbres fruitiers à pépins seulement), seuls acaricides de cette catégorie agissant sur les formes adultes d'acariens. Toutefois l'emploi de Binapacryl doit cesser 21 jours avant la récolte, celui du Dicofol 15 jours avant et du Chlorobenzilate 7 jours avant.

L'Ingénieur en Chef Inspecteur de la Protection des Végétaux

A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles

P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L. BOUYX

P19